



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE

SÉANCE DU LUNDI 21 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le lundi vingt et un septembre à dix-huit heures.

Le Bureau communautaire décisionnel de l'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **BESSAN**, sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**,

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 27

En exercice : 27

Ayant pris part à la délibération : 26

- Présents : 26
- Pouvoirs : 0

Date de convocation :

Mardi 15 Septembre 2020

Affichage effectué le :

29 septembre 2020

Mise en ligne le :

29 septembre 2020

OBJET :

**Construction de la digue
rapproché de la commune de
Portiragnes : modification du
plan de financement des missions
pré-opérationnelles**

N° 003337

Question N° 9 à l'O.J.

Rubrique dématérialisation : 7.5. « Subventions »

Présents :

AGDE : M. Gilles D'ETTORE, Mme Véronique REY, M. François PEREA, Mme Françoise MEMBRILLA, MM. Thierry DOMINGUEZ, Sébastien FREY. **AUMES :** M. Michel GUTTON. **BESSAN :** M. Stéphane PEPIN-BONET. **CASTELNAU DE GUERS :** M. Didier MICHEL. **CAUX :** M. Jean-Charles DESPLAN. **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ. **FLORENSAC :** M. Vincent GAUDY. **LÉZIGNAN LA CÈBE :** M. Rémi BOUYALA. **MONTAGNAC :** M. Yann LLOPIS **NÉZIGNAN L'ÉVÊQUE :** M. Edgar SICARD. **NIZAS :** M. Daniel RENAUD. **PÉZENAS :** M. Armand RIVIERE, Mme Danièle AZEMAR. **PINET :** M. Gérard BARRAU. **POMÉROLS :** M. Laurent DURBAN. **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR. **SAINT-THIBERY :** M. Jean AUGÉ. **SAINT PONS DE MAUCHIENS :** Mme Christine PRADEL. **TOURBES :** Mme Véronique CORBIERE. **VIAS :** M. Bernard SAUCEROTTE, M. Jordan DARTIER.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Patrick LARIO

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gwendoline CHAUDOIR

RECU EN PREFECTURE

Le 24 septembre 2020

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400810-20200921-000333710-02

Madame la Vice-Présidente déléguée à la transition écologique et GEMAPI expose que la station de Portiragnes-plage est vulnérable aux crues de faible occurrence, provenant du fleuve Orb ou encore depuis le Canal du Midi, ainsi que des ruissellements de coteaux, sans oublier la concomitance avec les événements marins.

Afin d'étudier la pertinence d'une protection de cette zone pouvant accueillir jusqu'à 25 000 personnes, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a fait réaliser de 2017 à 2019 une étude multicritère par le cabinet ISL ingénierie pour un montant de 72 540 € TTC avec pour objectif de modéliser l'ensemble des scénarios de protection possibles et de confronter ces investissements aux courbes de dommages évités et ainsi, sélectionner le projet le plus efficient.

Cette mission intitulée « étude de faisabilité de la protection de Portiragnes-plage » a abouti au pré-chiffrage d'un avant-projet de protection de la station pour 4 030 250 € HT. Ce montant tient compte des postes suivants :

- Travaux pour 3 315 000 € HT.
- Maîtrise d'œuvre et études complémentaires pour 497 250 € HT.
- Foncier et frais divers pour 218 000 € HT.

Par délibération n°3125, l'Assemblée délibérante a approuvée cette démarche de protection en Conseil Communautaire du 16 décembre 2019.

Madame le Rapporteur propose un nouveau plan de financement prévisionnel des missions pré-opérationnelles suite à des modifications résultant de la rédaction du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention des bassins de l'Orb et du Libron. Ces missions se composent des prestations suivantes :

- Maîtrise d'œuvre de la phase études préalables jusqu'à la définition du projet d'aménagement (PRO).
- Opérations de géotechnie/géophysique pour les besoins de définition du projet.
- Missions de topographie.
- Inventaires naturalistes.

Le montant des missions pré-opérationnelles est estimé à 300 000 € HT. Les financements sollicités sont les suivants :

Partenaires financiers	Montant en € HT	Taux d'intervention prévisionnels
Fonds Européens de Développement Régional (FEDER)	90 000 €	30 %
État (fond Barnier)	120 000 €	40 %
Région Occitanie Pyrénées/Méditerranée	30 000 €	10 %
Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée	60 000 €	20 %

Le Bureau Communautaire est invité à approuver ce plan de financement.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de sa Vice-Présidente,
Après en avoir délibéré,*

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **D'APPROUVER** le nouveau plan de financement des missions pré-opérationnelles pour la Construction de la digue rapprochée de la commune de Portiragnes ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la CAHM ou sa Représentante déléguée à signer les pièces afférentes aux demandes de subvention.

Fait et délibéré à BESSAN les jour, mois et an susdits

*Le Président
Gilles D'ETTORE*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

#signature#